

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Pour une peine de mort hors la loi

Enora Leon

Lycée Sainte-Marie,
Beaucamps-Ligny

Exécutées, voilà comment aujourd'hui des centaines de personnes sont destinées à mourir. Ici, en France, la peine capitale a été abolie en 1981 grâce à de grands avocats et hommes politiques, tel Robert Badinter. Aujourd'hui, nous, jeunes Français, avons du mal à imaginer qu'il n'y a pas si longtemps encore, on condamnait dans notre pays des êtres humains à mort. Et pourtant, dans le monde, la peine de mort est légale et appliquée dans encore un tiers des pays : dans certains États des États-Unis, comme en Floride ou au Texas, en Chine, au Pakistan, en Irak ou encore en Iran. L'Iran qui compte 977 victimes en 2017 dont 89 mineurs, ce qui met ce pays en deuxième position au titre du plus grand nombre d'exécutés par an. Parmi ces victimes se trouvait un jeune Iranien, du nom d'Alireza Tajiki, puni parce qu'il a été surpris en compagnie d'un autre homme. Eh oui, dans de nombreux pays encore, l'homosexualité est qualifiée de viol et donc punie tel un crime. Vous vous en souvenez peut-être, en 2017, Adrien Clanché¹, ici même, a déjà défendu Alireza, plaidant sur la cause de son arrestation : l'homosexualité. Aujourd'hui, quant à moi, je voudrais dénoncer la sentence qui lui a été appliquée : la peine de mort.

Alireza Tajiki, du haut de ses quinze ans, l'âge de votre fils, mon âge, n'a même pas pu se défendre ni même contacter un avocat. Son dossier est passé au tribunal très rapidement, le juge lui accordant à peine un regard ou une attention. Il a été condamné à l'emprisonnement il y a maintenant sept ans, alors qu'il n'était encore qu'un mineur. Là-bas, on l'a soumis à des tortures horribles pour lui extorquer des aveux. Mais l'Iran est-il au courant que la peine de mort et les tortures sont des crimes internationaux ? Est-il en connaissance des textes tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, rédigée par l'ONU, prévoyant explicitement que chaque homme a droit à la vie et que nul n'a à être soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains

¹ « Il n'y a pas d'homosexuels en Iran ! » par Adrien Clanché, Concours de plaidoiries des lycéens 2017.

ou dégradants ? Si oui, l'Iran fait ici manifestement preuve d'un mépris flagrant envers la justice et les droits de l'homme. Le jeune Alireza Tajiki, qui voulait tout simplement vivre, comme vous et moi, voit sa vie réduite à néant à cause de ce gouvernement, et avec une seule question en tête : quand vais-je mourir ? N'est-ce pas là une torture mentale absolument inhumaine ? Sa date d'exécution a été repoussée à deux reprises, la première date officielle étant le 15 mai 2016. Elle a été décalée grâce à une mobilisation mondiale et grâce à Amnesty International, qui a envoyé une lettre au président iranien, Hassan Rohani, pour reculer l'échéance. Et cela a été une victoire pour les militants. La date a bel et bien été reportée provoquant une vague d'espoir dans le monde. Cependant, le 11 août 2017, malgré la mobilisation mondiale, Alireza Tajiki fait face à son destin tragique et rend son dernier soupir en fin de matinée, seul, la nuque brisée.

Souvent, on dit qu'un homme emprisonné coûte trop cher à l'État et donc que la peine capitale est une bonne solution. Mais, d'après Paula Mitchell, avocate à Los Angeles, un homme emprisonné à perpétuité coûte en réalité à l'État trois fois moins cher qu'un homme exécuté.

Souvent, on dit que les condamnés sont des personnes responsables et saines d'esprit. Mais savons-nous que de nombreux mineurs, c'est-à-dire des personnes n'ayant pas atteint l'âge de la « maturité psychologique », sont exécutés chaque année ?

Souvent, on dit que la peine capitale est efficace pour éliminer le terrorisme. Mais comment peut-on avoir un impact sur des terroristes qui sont en mission suicide et dont la mort est voulue ? La seule chose que l'on peut obtenir, c'est de faire une promotion pour leur organisation et, par conséquent, leur attirer plus de partisans.

Souvent, on dit que la peine de mort permet de diminuer la criminalité dans une société, mais plusieurs études montrent que, au contraire, l'instauration de la peur est inefficace et n'a aucun effet de dissuasion.

Souvent, on dit qu'un criminel ne mérite que la mort. Mais n'est-ce pas là un simple et primitif désir de vengeance, un sentiment nous

aveuglant et augmentant le risque d'exécuter un innocent ? La notion de justice est ici bien loin. Or la justice doit primer sur la vengeance.

N'est-il pas plus honorable, plus digne, d'essayer de faire d'un criminel un citoyen civilisé, d'essayer de le ramener sur le droit chemin et de le réinsérer dans la société ? Et puis, à la limite, pour les plus dangereux d'entre eux, il existe de nos jours des moyens de les isoler de la population. Dans tous les cas, l'exécution à mort n'est jamais une réponse appropriée.

Je suis convaincue qu'Alireza Tajiki ne méritait pas une telle sentence et qu'il rêvait d'un avenir radieux : aimer, respirer, vivre. Mais la nuit est tombée pendant sa quinzième année et le gouvernement iranien lui en avait prévu un tout autre : un avenir sombre, résumé de tortures, de pleurs, de peur.

Alors j'entends déjà certains chuchoter que la peine de mort devrait être au moins applicable pour les cas extrêmes comme les homicides volontaires. Je leur répondrai qu'il est paradoxal de condamner un crime par un autre. De dire à sa population : *« Ne tuez pas, c'est mal, et pour vous montrer l'exemple, c'est ce que l'on va faire. »* Un gouvernement est censé défendre son peuple, le protéger. Mais est-ce en se croyant supérieur aux hommes et en pensant avoir le droit de vie ou de mort sur l'un d'eux qu'il sera crédible auprès de ses citoyens ?

Victor Hugo le disait : *« La peine de mort est un signe spécial et éternel de la barbarie. Partout où la peine de mort est prodiguée, la barbarie domine ; partout où la peine de mort est rare, la civilisation règne' »*. Je trouve cette citation en parfaite adéquation avec l'objectif de ma plaidoirie. Comme Victor Hugo, je *« vote l'abolition pure, simple et définitive de la peine de mort »* mais à la différence près que je la vote à un niveau international. Il est très difficile de se sentir concerné par un problème qui ne nous touche pas directement, mais qui concerne des gens qui sont loin de nous. Cependant, le monde entier s'est déjà mobilisé en 2016 pour empêcher les autorités iraniennes de commettre l'irréversible.

¹ Discours prononcé devant l'Assemblée constituante par Victor Hugo le 15 septembre 1848 en vue d'étendre aux crimes de droit commun l'abolition de la peine de mort qui ne sera finalement votée par la Constituante que pour les seuls condamnés politiques. [N.D.E.]

Au Pakistan, Asia Bibi, jeune maman de cinq enfants qui a été condamnée à mort pour blasphème en 2010, a été acquittée, grâce à la mobilisation internationale il y a un mois. Voilà des preuves incontestables, qui font que je crois en vous, que je crois en nous, pour continuer à nous rassembler, à nous exprimer, à nous mobiliser, à nous battre contre cette injustice qui a emporté Alireza Tajiki. Faisons vibrer l'humanité qu'il y a en nous.

Je voudrais conclure avec ces quelques mots d'Albert Camus : « *Ni dans le cœur des individus, ni dans les mœurs de la société, il n'y aura de paix durable tant que la peine de mort ne sera pas mise hors la loi².* »

² Albert CAMUS, « Réflexions sur la guillotine » dans Albert CAMUS et Arthur KCESTLER, Réflexions sur la peine capitale, Calmann-Lévy, 1957. [N.D.E.]